

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°5 DU 15 MAI 2013

SAISON 2012/2013

Présents :

Mmes, MM. Yves BOUGET (Président), Jean-Paul ALORO, Jean-Marie CALATRABA, Christian CHEBASSIER, Alain DE FABRY, Valérie DELOUTRE, Jean-Paul DUBIER, François FOCARD, Estelle MORCANT-RIQUIER, Annie PEYTAVIN, Eric TANGUY,

Assistent :

Mme Aline GEMISE-FAREAU (Conseil de Surveillance), M. Jean-Marie SCHMITT (DTN),

Invitée :

Mme Brigitte CERVETTI,

Absentes excusées :

Mmes Anny COURTADE et Nathalie HENAULT.

1 – INFORMATIONS DE LA PRESIDENCE

Le Président ouvre la séance à 14H10.

- Le Président qui a rencontré l'équipe de France masculine fait part de sa satisfaction sur la bonne ambiance perçue, dit avoir trouvé des joueurs impliqués et relève que l'idée portée par Laurent TILLIE de camps d'entraînement est excellente.

- La Convention avec la LNV est pratiquement écrite et devrait être finalisée et transmise le 16/05 au soir. JP. ALORO rappelle qu'il y a urgence à ce qu'il puisse la présenter avant son Comité Directeur de fin de semaine.

- Il relate une fructueuse visite sur le très beau site de la Confédération Européenne de Volley, nouvellement construit à Luxembourg.

Il aurait été question à Luxembourg d'une obligation d'avoir la télévision à partir des demi-finales de la Coupe d'Europe. Les défaillances de diffusion entraînant une perte de place (ranking).

- Il nous faut travailler à la réintroduction du Volley-ball parmi les sports dont les chaînes privées doivent proposer les droits à l'achat des chaînes publiques, en cas de résultats significatifs.

- Il a été procédé au recrutement d'un Directeur Général Adjoint qui entrera en poste le 1^{er} juin 2013. Un courrier sera adressé au Ministère le tenant informé de cette embauche.

2 – ADOPTION DU PV N°4 DU CA DU 10/04/13

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve que la correction demandée par Mme PEYTAVIN soit bien effectuée.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 19 juin 2013

Date de diffusion : 11/06/2013

Rédactrice : Brigitte CERVETTI

3 –POINT DE SITUATION DU SECTEUR FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

(C. CHEBASSIER)

3.1 Finances

Une seule modification par rapport aux comptes présentés lors du dernier CA, sur la ligne « emprunts ». Egalement une précision en page 1 portant sur la mission de présentation des comptes annuels. En complément, figure la certification du Cabinet Devirgille. Sont également incluses les annexes.

Suivent diverses questions ou suggestions des administrateurs : écart sur compte clients, fournisseurs, primes de joueurs, démarche commerciale vis-à-vis du Crédit Mutuel. Les réponses sont apportées en cours de séance.

Les comptes sont arrêtés et approuvés l'unanimité.

3.2 Ressources Humaines

Le nouveau juriste fédéral, M. Régis PILLON est entré dans ses fonctions. Des réunions transversales d'information ont eu lieu au siège et visent à une meilleure coordination des services.

4 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR TECHNIQUE & HAUT NIVEAU

(F. FOCARD)

4.1 Résultats jeunes et sélections Equipe de France (EDF)

Le Vice-Président se félicite de la 6ème place de nos cadets masculins qui leur vaut une qualification aux Championnats du Monde. De même pour les juniors masculins valeureux vainqueurs de la Belgique.

Malheureusement les filles ne sont pas passées. Ce qui démontre la fragilité de notre secteur féminin par rapport au niveau mondial. Cela nous trace la priorité pour les prochaines années.

Il pose la question du TQCM masculin et la gestion des profils EDF des équipes LNV. La Convention entre les deux instances devra régler ce type de souci. Une discussion s'engage avec le Vice Président, JP. ALORO. Une convention d'accompagnement indiquant une date de fin de championnat devra être mise en place avec obligation pour les clubs de libérer leurs joueurs. Il faut rappeler qu'il n'y a pas de TQCM tous les ans. Une problématique supplémentaire étant de ne découvrir qu'au mois de janvier le planning FIVB, d'où découle une nécessaire souplesse d'adaptation.

JP. ALORO rappelle qu'avait été évoquée lors du dernier CA une possible demande au superviseur d'une entrée différée de certains joueurs dans le tournoi (les superviseurs présents pensent délicate une telle demande).

Le Président rappelle que les présidents de club portent une certaine responsabilité sur les décisions prises et sur la sélection ultérieure de certains des joueurs concernés.

Il paraît important de tout faire pour trouver des solutions. D'être notamment vigilants lors de la réunion « calendriers » qui doivent prévoir davantage de souplesse.

4.2 Candidature DTN

Le processus de candidature DTN touche à sa fin et un retour au Ministère devrait se faire au plus vite.

4.3 Réorganisation IFVB/CNVB, notamment sur un double projet salle et beach qui avance lentement.

Le DTN effectue des réorientations de missions des cadres de pôles vers des spécificités individuelles et la gestion de projets en collaboration avec des clubs.

4.4 Sur le Projet Zénith (PZ), est entamée la phase rencontre des régions et des institutions. Une nouvelle mouture des licences « Open » et « PES » sera mise en annexe du présent PV.

Quant à la redéfinition des missions des cadres, il y a une démarche de cohérence vers la structuration territoriale. Pour exemple, dans les pôles Espoir, on essaye de maintenir une activité permanente :

- 1) redéployer leur activité à la fois sur l'encadrement du Pôle, ainsi que sur des activités ponctuelles de liaison avec les clubs,
- 2) Formation de formateurs, aide à la structuration des clubs, suivis des jeunes du Pôle dans leurs championnats, personnalisation et individualisation des projets sportifs,
- 3) actions de détection dans le bassin.

4.5 Des camps d'entraînement, le DTN confirme qu'ils ont rencontré un engouement certain. Vingt-deux joueurs sont aujourd'hui en travail permanent, qui constituent la réserve nationale (une partie de l'ossature des A' et une autre partie envoyée par les clubs pro qui prennent une partie des frais en charge). Bonne motivation des joueurs parmi lesquels, des candidatures très intéressantes.

4.6 Equipes de France

- Les Primes des joueurs ont été fixées, massifiées et équitables. Le Président remercie le DTN de l'avoir aidé à ce résultat.

15H28 départ de JM CALATRABA

- Il est demandé de contrôler particulièrement la correcte assurance des joueurs.
- La question de l'équipe médicale et du budget représenté, est également posée. Les revalorisations de la saison passée impliquent quelques contraintes.

15H40 départ de JP DUBIER

6 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR EVENEMENTIEL MARKETING COMMUNICATION *E. MORCANT-RIQUIER*

La responsable du secteur brosse le travail entamé par sa commission :

- la refonte des cahiers des charges
- les médias
- l'organisation de la représentation fédérale sur les événements
- la communication qui doit être plus assidue vis-à-vis des clubs et des licenciés eux-mêmes.
- les candidatures sur les grands dossiers, CNDS et autres.

7 - POINT DE SITUATION DU SECTEUR AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE *A. DE FABRY*

Le Secrétaire Général prie le conseil de bien vouloir excuser JP. DUBIER qui n'a pu faire le point sur sa commission.

Il fait part de la difficulté à obtenir les rapports d'activité de certaines commissions. Il faudra aussi attendre celui du Conseil de Surveillance dont la prochaine réunion est le 20 mai prochain.

7.1 Commissions

- Le Secrétaire Général s'enquière de la composition des commissions antidopage.

A. PEYTAVIN liste les membres pressentis sur la commission antidopage de première instance : Mmes M. DUPRE (Présidente), P. MAZZOLA et MM. BERENGER, DAQUIN et DELTERAL qui sont validés.

Selon certaines sources, l'AFLD reprendrait les commissions d'appel à compter de septembre 2013.

- Sur la DNACG, A. GEMISE FAREAU fait part de la difficulté du Conseil Supérieur à combler les postes vacants.

Sur les deux commissions, ne manquent que deux membres sur la CACCF. Il conviendrait par conséquent de valider les membres présents lors de la précédente olympiade et qui avaient confirmé le renouvellement de leur mandat lors de la réunion plénière du 16 décembre dernier, dans l'attente de combler ces postes.

7.2 Aides à Projets (AAP)

L'aide sera recentrée sur l'Aide à Projets « Soutien aux clubs », mais les projets retenus seront toujours ceux qui tendront au développement quantitatif. Seront également incorporés les plans de développement des Ligues.

L'évaluation se fera sur le critère quantitatif et également qualitatif.

7.3 Tarifs

Une proposition de 2€ d'augmentation de la licence (senior-junior) sera faite en Assemblée Générale (AG), pour rattraper l'augmentation du coût de la vie depuis deux ans que les licences n'ont pas été augmentées. Cela permettrait d'absorber une part des dépenses supplémentaires à venir (embauche du DGA, restructuration informatique). Le coefficient moyen d'augmentation de 4% ne sera pas uniformément réparti entre les catégories.

7.4 Statuts et Règlements

7.4.1 Statuts

Toilettage du code électoral.

7.4.2 Règlements

- Projet Zénith : seront évoqués les aspects réglementaires du nouveau PZ sous l'angle des nouvelles licences Open (2 options seulement)

- La Commission Développement finalisera un projet club parrain / club filleul.

- La CCS proposera :

- ✓ la nouvelle réglementation de la division Elite féminine à laquelle les clubs devront s'adapter. Question est posée du nombre de montées possibles sur l'année N+2.
- ✓ notion de joueur « sélectionnable » (« joueurs formés localement et éligibles en équipe nationale ») ; il sera conservé un nombre limité de mutés, le nombre d'étrangers ne sera pas limité mais remplacé par le nombre de « sélectionnables ». Il faudra introduire une date butoir au-delà de laquelle un joueur ne sera plus éligible à ce dispositif.

Nécessaire pédagogie autour des nouveautés afin que tout le monde comprenne le but poursuivi.

8 – ORDRE DU JOUR, PROPOSITIONS ET VŒUX RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES 8 & 9 JUIN 2013 - MARTIGUES

8.1 Règlement général des licences et des GSA : un article 52 est ajouté, sur le refus de sélection. Les sanctions sont du ressort de la Commission de Discipline. Le médecin fédéral peut aussi être mis à contribution. Les termes de « retrait provisoire de licence » doivent être changés car c'est la DHO qui est suspendue.

8.2 Mise à jour de la règle sur les mutés (toutes les catégories d'étrangers sont mises sur le même pied d'égalité).

8.3 Un Comité des Vœux se réunira pour éditer un document synthétique des demandes.

9 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS

Approuvés en bloc à l'unanimité.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Affaire disciplinaire Lyon St Fons : certains administrateur s'enquière de l'état de cette affaire. Il est rappelé à l'occasion qu'il ne figurait pas dans les attributions du Comité Directeur de l'époque, d'obligation de signalement sur ce type de cas.
- Assurance des joueurs : vérification sera faite qu'il n'y a pas de souci avec ce dossier. Il est rappelé concernant les joueurs évoluant à l'étranger, que c'est à eux de souscrire leur propre couverture médicale.
- Il est insisté sur l'urgence à communiquer sur la nouvelle proposition de réglementation de la division Elite, les clubs étant déjà largement en phase de recrutement.
- De même à donner l'information concernant les jeunes joueurs étrangers en formation, certains clubs ayant déjà signé avec des aspirants étrangers. Les obligations s'entendent-elles sur des « sélectionnables », sur une présence feuille de match ou terrain, et pour combien de joueurs ? La LNV souhaiterait une certaine souplesse dans le temps sur l'application des nouvelles mesures.
- Demande est faite d'avoir un calendrier des dates de Conseil d'administration pour le 2nd semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assistance de sa présence et clôt la séance à 17H20.

Le Président
Yves BOUGET

Le Secrétaire Général
Alain DE FABRY